

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
Et de la Recherche Scientifique  
Université 20Août 1955 Skikda  
RECTORAT  
N°:012/ Rec / 2015.



وزارة التعليم العالي والبحث  
العلمي  
جامعة 20 أوت 1955 سكيكدة  
رئاسة الجامعة  
رقم: 012 / رج / 2015

Procès verbal du conseil de direction de l'université  
du 02/11/2015

En date du **02 Novembre 2015**, à neuf heure du matin, s'est tenu la réunion du conseil de direction présidé par Monsieur le Recteur, Pr. Ali Kouadria, en présence du secrétaire général de l'université, du chef de cabinet, des vice-recteurs, des doyens et vice-doyens des facultés et des secrétaires généraux des facultés, du responsable de la bibliothèque centrale. Ce, pour discuter l'ordre du jour suivant :

1. Dispositions à prendre pour le suivi des formations doctorales.
2. Gestion du budget supplémentaire.
3. Travaux à effectuer à l'université.
4. Frais de formation et de perfectionnement à l'étranger.

Divers.

La séance a été ouverte par Monsieur le Recteur, qui a d'abord, souhaité la bienvenue aux présents, avant de commencer le débat sur l'ordre du jour.

**Premièrement : Dispositions à prendre pour le suivi des formations doctorales.**

Monsieur le Recteur a instruit aux doyens de facultés de prendre les dispositions nécessaires afin de démarrer les formations doctorales :

- Procéder aux inscriptions, à l'établissement des programmes pédagogiques et la détermination du comité d'enseignants.
- Faire signer la charte du doctorant par les candidats retenus ayant réussi aux concours de doctorat. **A ce titre Monsieur le Recteur a fait allusion au contenu de cette charte ne**

**permettant pas aux candidats qui travaillent de suivre convenablement la formation, n'étant pas disposés à se consacrer totalement et activement aux différentes activités prévues par la formation.**

- Impliquer les nouveaux doctorants dans les enseignements et essayer de les adosser aux laboratoires de recherche. **Monsieur le Recteur a insisté sur la nécessité d'accompagnement des doctorants dans les TD et les TP et plus tard les cours, par leurs directeurs de thèse.**
- Regrouper les doctorants de manière périodique avec le comité de formation (au moins une fois par mois) dans des ateliers, des séminaires, etc. **Monsieur le Recteur a demandé aux doyens de lui transmettre le planning mis en place pour ce genre d'activités, et ce pour chaque parcours de formation doctorale.**
- **Attribuer aux doctorants les trois heures d'enseignement réglementaires** afin de les initier aux activités d'enseignements.

#### **Deuxièmement: Gestion du budget supplémentaire.**

Faisant lecture des montants du BS dans chaque chapitre, en présence du responsable des finances, Monsieur le Recteur a demandé à chaque faculté le montant du solde et des celui des prévisions :

- La faculté de Technologie : La doyenne a demandé un supplément pour pouvoir couvrir toutes les dépenses, les prévisions n'étant pas suffisantes (Solde : néant et prévisions : 9.000.000,00). Monsieur le Recteur lui a accordé le montant supplémentaire souhaité.
- La faculté de Sciences : N'ayant pas une estimation exacte du montant du solde, la doyenne demande un délai supplémentaire afin présenter avec exactitudes le montant des prévisions (Solde approximatif : 648.500,00 et prévisions approximatives : 5.000.000,00).

Monsieur le Recteur a exigé que les prévisions exactes lui soient transmises le plus tôt possible. Il a également chargé le vice-recteur responsable de la pédagogie de la vérification des heures supplémentaires, en précisant que les indemnités des responsables non-nommés seront payées par le rectorat et non pas au niveau des facultés.

- La faculté SSSH : En plus du montant du solde, le doyen demande un supplément exprimé par le montant des prévisions (Solde : 2059.000,00 et prévision : 5.900.000,00). Monsieur le Recteur lui accorde le montant souhaité en déduisant le montant du solde.

La faculté de droit et SPo. : Le doyen exprime des besoins en montant prévisionnel en plus d'un reliquat d'heures supplémentaires non payées (Solde : 349.000,00 et prévisions : 2.000.000,00). Monsieur le Recteur a demandé à préciser le montant de ce reliquat.

- La faculté des lettres : la SG a exprimé des besoins supplémentaires pour payer le montant du reliquat (Solde : 00 prévisions : 4.100.000,00).

Monsieur le Recteur a rappelé aux présents **qu'il faut faire attention à ce que les enseignants occupant un post de responsabilité n'aient pas de cumul en heures complémentaires.**

Un débat a été suscité par la doyenne de la faculté de technologie sur **l'indemnisation des enseignants impliqué dans les concours de doctorats.** Monsieur le Recteur a chargé le vice-recteur de la post-graduation de suivre l'opération qui sera effectuée sous son contrôle (sa signature pour valider le paiement) au niveau de la comptabilité. La prise en charge des intervenants dans les formations doctorales, relevant toujours de la responsabilité des doyens de faculté.

En réponse à la vice-doyenne de la faculté de gestion qui se demandait si l'on devait indemniser les enseignants membres d'un jury de soutenance de master, **Monsieur le Recteur répond clairement que le master est une graduation et que l'enseignant perçoit à cet effet une prime mensuelle d'encadrement.**

Par ailleurs, Monsieur le Recteur a suggéré que le montant qui reste du BS après la couverture des besoins de toutes les facultés, soit gardé au niveau du rectorat afin de couvrir les frais communs (charges, entretiens, fournitures, etc.)

Monsieur le Recteur **a fait remarquer qu'il est important d'estimer les dépenses avec rationalisation et de rester raisonnables devant certaines situations faisant appel à des frais superflus et mal appréciés.** A ce titre, il a rappelé aux présents, en tant que bon exemple, l'efficacité de la faculté des SSSH dans la gestion du problème électrique dans le nouveau bâtiment récupéré des SESG, ainsi il a félicité à nouveau et au nom du conseil de l'université, l'employé qui a accompli les réparations électriques et a économisé à l'université des frais supplémentaires importants et inutiles. Par la même occasion, la doyenne de technologie a évoqué le travail remarquable de plomberie, qu'a effectué un employé à la faculté de technologie et qui a également fait économiser à la faculté des sommes importantes. **A ce titre, Monsieur le Recteur a tenu à féliciter cet employé et à encourager ce genre d'initiative de la part des employés sérieux et efficaces.**

### **Troisièmement : Travaux à effectuer à l'université.**

Monsieur le Recteur a demandé aux doyens s'il y avait des travaux à accomplir au niveau des facultés.

- **La faculté des SSSH :** Le doyen a évoqué les travaux d'étanchéité devant être accomplis au niveau de l'ancien bâtiment de la faculté des SESG. Ainsi qu'un projet d'installation de réservoirs d'eau qui demanderait un montant supplémentaire de 350.000,00. Monsieur le Recteur a précisé que l'opération d'étanchéité est générale et est suivie par le vice-doyen chargé du développement. Quant aux réservoirs d'eau, il a accordé la somme demandée pour effectuer l'installation à condition de retrouver une hygiène impeccable.
- **La faculté de Sciences :** Le doyen voulant effectuer des travaux concernant le faux plafond, le SG lui a fait remarquer que l'infiltration d'eau va empêcher l'installation. Monsieur le Recteur a instruit alors de faire d'abord les réparations nécessaires avant d'entamer ces travaux. Rappelé par le vice-recteur chargé du développement, les travaux relatifs à l'installation de la bache-à-eau n'ont pas été effectués. Monsieur le Recteur a insisté sur le lancement de l'opération par les propres moyens de l'université sans faire appel à une entreprise, vu le coût très élevé proposé par cette dernière.
- **La faculté des lettres :** La SG a demandé un budget supplémentaire pour résoudre le problème d'étanchéité et effectuer des travaux. Le coût de l'opération d'étanchéité s'élevant à 300.000,00, Monsieur le Recteur a accordé ce montant en tant qu'extension aux travaux en cours.
- Monsieur le Recteur a conseillé de favoriser le secteur étatique, puisqu'il propose toujours des rapports qualité-prix des plus intéressants. **Aussi fait-il remarqué que les réaménagements dans les facultés ne doivent en aucun cas être au détriment des espaces pédagogiques.** Il a proposé à la doyenne de la faculté des SESG, à ce titre, d'aller examiner sur place le plan de réaménagement.

### **Quatrièmement : Frais de formation et de perfectionnement à l'étranger.**

Monsieur le Recteur a demandé à faire le point avec les facultés :

- **La faculté de Technologie :** la doyenne a annoncé un reliquat de 8 stages destinés aux doctorants, mais n'ayant pas de demandes, elle a demandé s'il y a possibilité de transférer les frais de cette catégorie vers la catégorie des enseignants de rang magistral, étant donné qu'il y a une insuffisance du budget par rapport aux demandes

exprimées dans cette catégorie. Monsieur le Recteur a demandé un écrit détaillé clarifiant les causes et justificatifs de cette demande par rapport à l'absence de demandes des doctorants. A ce titre, le responsable des finances a insisté sur la rapidité dans les procédures liées à cette opération pour cause d'imminence de la clôture de l'année financière.

**Monsieur le Recteur a précisé que l'autorisation pour faire ce transfert interne du budget doit se faire sur la base d'un ensemble éléments, ces derniers doivent lui parvenir très rapidement par écrits (en une semaine au plus tard).**

Par ailleurs, la doyenne de technologie a demandé si ce transfert de budget pourrait concerner éventuellement les ATS. Monsieur le Recteur a tenu à préciser que seuls les membres sérieux et compétents doivent être encouragés et stimulés afin de les responsabiliser davantage.

- Le SG de l'université a présenté **la liste du personnel administratif** retenu pour **les formations à l'étranger** sur les thèmes prédéfinis par le conseil d'université (Th 2 : Prévention et mesure de sécurité dans un laboratoire pédagogique, Th 3: La gouvernance numérique). La durée de la formation a été fixée à 12 jours. (liste ci-jointe).
- **La faculté des SESG** : La doyenne a exprimé un besoin en frais pour les stages destinés aux doctorants. Monsieur le Recteur a demandé une estimation des besoins par écrit et transmise rapidement.
- **La faculté des lettres** : Le vice-doyen a demandé s'il y a possibilité de faire bénéficier les doctorants qui ont dépassé les années réglementaires d'inscriptions. Monsieur le Recteur précise qu'ayant dépassé les inscriptions autorisées, le doctorant ne peut bénéficier des droits aux stages de perfectionnement.

Monsieur le Recteur a demandé à faire le plan de situation sur la billetterie d'avion dans les facultés, pour pouvoir résoudre le problème lié aux frais de transport de certains étudiants.

#### **Divers.**

- Le vice-recteur chargé de la pédagogie a évoqué le problème lié aux inscriptions des étudiants excédant les cinq ans réglementaires.

Monsieur le Recteur a instruit aux doyens **le respect formel de ses règlements**. Il fait remarqué à ce titre, que **toute complicité de la part des responsables sera sanctionnée (poursuites judiciaires) même ultérieurement, l'étudiant ne pouvant disposer de son**

**diplôme en fin de cursus** s'il dépasse ses cinq ans en licence. Il est donc impératif de les exclure. Le vice-recteur chargé de la pédagogie a insisté sur l'exclusion de ces étudiants même s'ils arrivent en deuxième année ou qu'ils réussissent leur cursus, le diplôme ne pouvant être remis dans ces conditions.

- **Le calendrier des activités pédagogiques** proposé par le vice-recteur chargé de la pédagogie et celui des vacances universitaires, ont été distribués aux doyens de facultés afin de les étudier, d'apporter des rectifications s'il y a lieu et **de décider de la plateforme unifiée des activités pédagogiques.** Monsieur le Recteur a demandé aux doyens de faire une lecture approfondie de cette proposition puis d'élaborer un planning qui sera discuté au cours du conseil prochain afin d'adopter la version finale de l'université.

La séance a été levée à 10 H 30, le même jour de la même année.

**Le Chef de cabinet du Recteur**  
**Dr. Radja BOUZERIBA**

**Pièce jointe :**

- Annexe : La liste du personnel concerné par la formation à l'étranger pour l'année 2015.